



Commune
de
MAZAMET

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le 18/04/2025

S²LO

ID : 081-218101632-20250409-2025_DEL22-DE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 09 AVRIL 2025

2025 / 02 / 11

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

Conseillers Municipaux	
EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 23
REPRESENTEES	: 10
ABSENT	: 0
VOTANTS	: 32

Date de Convocation : *02 AVRIL 2025*

Date d'Affichage : *02 AVRIL 2025*

Secrétaire de Séance : *Jean-Michel BRIANT*

Etaient présents :

FABRE Olivier, ROUQUETTE Françoise, AMALRIC André, MAUREL Agnès, PÉNÉLA Wilfried, ALBERT Corine, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BANCAL Philippe, GORIN Serge, BERBESSOU Michel, KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José, MONNIER Laurent, ARMERO Séverine, MARTIN Michel, ESTRABAUD Josiane, CAUQUIL Fabrice, ORIVÈS Elizabeth, BRIANT Jean-Michel, MARTY-MARINONE Evelyne, ESTRABAUD Guy, CARAGUEL Fabienne, CÈNES Frédéric.

Etaient absents représentés :

BARENS Janine par MARTIN Michel

ROQUES Christine par MAUREL Agnès

CHABBERT Cécile par ROUQUETTE Françoise

PUECH Benoît par ESTRABAUD Guy

LAFONT Stéphanie par ALBERT Corine

CÈNES Alexandre par CAUQUIL Fabrice

ASSEMAT Clothilde par PÉNÉLA Wilfried

CASTAGNÉ Chantal par LOUP Karine

IOUALALEN Valentin par AMALRIC André

BORIES Pascale par ASSÉMAT Christophe

OBJET : Aide à l'installation d'un système de défense contre les intrusions.

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du 2 juillet 2015 fixant les conditions et critères d'éligibilité pour bénéficier du programme d'aide financière pour l'installation d'un système de défense contre les intrusions,

Vu les délibérations du 20 décembre 2017, prorogeant l'aide jusqu'au 31 décembre 2020 et du 7 avril 2021, prorogeant l'aide jusqu'au 31 décembre 2026,

Considérant que cette affaire a été présentée au cours de la Commission Municipale « Finances - Intercommunalité - Ressources humaines - Administration générale » du mercredi 02 avril 2025,

Vu le dossier de demande déposé par l'administré ci-après désigné,

DECIDE,

Après en avoir délibéré,

- D'accorder** l'aide financière suivante :

BENEFICIAIRES			MONTANT PRÉVU DE LA DÉPENSE	SUBVENTION MAXIMALE ATTRIBUÉE
N°	Nom	Adresse		
2025-01	M. BANCAL Philippe	80 avenue Maréchal Foch	2 060,19 €	500,00 €
			2 060,19 €	500,00 €

Il est convenu que le montant de la subvention attribué ci-dessus pourra être modulé, compte-tenu du montant réel de la dépense, en vertu de l'application du règlement en vigueur.

Pour : 32

Contre : 00

Abstention : 00

La délibération est adoptée à l'unanimité, Monsieur Philippe BANCAL n'ayant pas pris part au vote.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,



Jean-Michel BRIANT

*Acte télétransmis en Sous-Préfecture
Et certifié exécutoire le*



Le Maire,



Olivier FABRE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.